

Dossier 3 : (6 points)

La SA « FARAH » a dégagé à la fin de l'exercice « N » un bénéfice comptable avant impôt de 1.215.613 dh. Sachant que les charges non déductibles sont de 207.612 dh, certains produits déjà comptabilisés, sont soumis à votre appréciation fiscale en vue de déterminer le résultat fiscal imposable.

1. ventes de marchandises livrées : 750.000 dh ;
2. ventes de produits non encore livrées : 55.112 dh ;
3. ventes de marchandises livrées mais non encore facturées : 520.751 dh ;
4. dividendes reçus : 200.000 dh ;
5. escompte obtenu : 81.000 dh ;
6. travaux faits par l'entreprise pour elle-même évalués au prix de vente 1.245.000 dh. Le prix de revient de ces travaux est de 1.200.000 dh ; ? imposable
7. loyers reçus : 180.000 dh ;
8. avances reçues sur des marchandises non encore livrées : 180.000 dh. Le montant de la facture est de 100.000 dh ; non imposable → base ?
9. redevance pour brevet : 75.000 dh ;
10. vente de produits finis livrés, au Maroc, à des clients étrangers : 545.000 dh.

1 Déterminer le résultat fiscal imposable de l'exercice « N »

2 Calculer l'impôt dû au titre de l'exercice « N »

TVA 2 1400

EXAMEN DE FIN DE SEMESTRE
SEMESTRE DE PRINTEMPS
Session de Rattrapage Juin 2019

Épreuve : Fiscalité de l'entreprise I
 Enseignant : M. ETTAURI
 Niveau : DENCN – 2ème année – Semestre 4
 Jour/Date : Jeudi 27/06/2019 à 11 h
 Durée : 2h

Dossier 2 : (12 points)

710000
2250000

"HAKAMA" est une SA au capital de 3.000.000 dh libéré à concurrence de 75% de son montant. Elle a réalisé au cours de l'exercice 2018, un bénéfice comptable avant IS de 922.642 dh et un chiffre d'affaires de 42.292.200 dh.

On vous soumet les informations comptables suivantes :

I - Parmi les charges comptabilisées on relève les éléments suivants :

1. Cotisations patronales de retraite versées à la CIMR	16.300
2. La rénovation et le remplacement du moteur d'un camion complètement amorti	85.200
3. Divers dons octroyés aux organismes suivants :	
• Fédération marocaine des sports équestres	20.000
• Œuvres sociales de la commune urbaine	50.000
• Association des lauréats d'une école de commerce	8.000
4. La taxe professionnelle au titre de l'exercice 2018 payée hors délai:	
- montant de la taxe	12.650
- pénalité et majoration de retard	(1.012)
5. Intérêts des comptes courants d'associés calculés au taux de 7,5%	151.875
Ces intérêts ont été consentis pour rémunérer les avances des deux associés principaux :	
• Apport de l'associé 1 effectué le 1/4/2018	1.500.000
• Apport de l'associé 2 effectué le 1/7/2018	1.800.000
Le taux sur les Bons du trésor de l'exercice 2017 est de 3,25%.	

perde limit

6. Dotation à une provision pour propre assureur	53.580
7. Une prime d'assurance <u>vie</u> contractée au profit de la société sur la tête du dirigeant	7.900
8. VNA d'un véhicule utilitaire cédé le 15/1/2018	12.500

II - Parmi les produits comptabilisés on relève les éléments suivants :

1. Reprises sur provisions forfaitaires de l'exercice 2017 pour créances douteuses	12.340
--	--------

2. Des dégrèvements d'impôts portant sur l'IS de l'exercice 2015 : 33.320 et de la Taxe professionnelle de l'exercice 2016 : 1.940

3. Le prix de cession du véhicule utilitaire précité

60.000

III- Informations complémentaires :

- Résultat fiscal de l'exercice 2017 : déficitaire pour un montant de 92.499. Ce déficit est dû aux amortissements;
- Cotisation minimale de l'exercice 2017 est de 224.220;
- La base de calcul de la cotisation minimale de l'exercice 2018 est de 46.234.000.

1 – Calculer le résultat fiscal au titre de l'exercice 2018 en fournissant obligatoirement et d'une manière succincte les justifications fiscales nécessaires ;

2 – Déterminer l'impôt dû de l'exercice 2018 ;

3 – Procéder aux régularisations nécessaires.



EXAMEN DE FIN DE SEMESTRE
SEMESTRE DE PRINTEMPS
Session Normale Mai 2018

Épreuve : Fiscalité de l'entreprise I
Enseignant : M. ETTAHRI
Niveau : DENCN – 2ème année – Semestre 4
Jour/Date : Lundi 14/05/2018 à 11 h 30 mn
Durée : 2h

NB : 2 points de la note sur 20 seront soustraits pour toute copie mal présentée.
Tous les montants sont exprimés HT sauf indication contraire.

Dossier 1 : TVA (8 points)

L'entreprise SIGMA est une société industrielle dont l'activité est soumise à la TVA au taux normal.
Elle possède des immeubles qu'elle donne en location à l'état nu pour usage d'habitation.

Au titre des exercices comptables 2015 et 2016, elle a réalisé les opérations suivantes :

Opérations	ANNEES	
	2015	2016
Ventes au Maroc	5.700.000	3.200.000
Ventes à l'étranger	1.600.000	1.500.000
Ventes en suspension de la taxe à des exportateurs	1.500.000	1.200.000
Ventes de déchets provenant des fabrications	275.000	135.000
Locations d'immeubles nus	1.560.000	1.800.000
Indemnités d'assurances perçues	250.000	-
Cession d'immobilisations	320.000	175.000
Subvention d'équipement reçue	500.000	470.000

Au cours de l'exercice 2016, l'entreprise a procédé à l'acquisition, contre chèques, des biens suivants :

1. Une berline, Mercedes classe C, pour les déplacements du directeur général : 425.000 dh TTC;
2. Une machine de nettoyage affectée au nettoyage des locaux industriels mais aussi à celui des parties communes des immeubles donnés en location. le prix d'acquisition s'élève à 57.600 dh;
3. Du matériel informatique destiné au service "gestion des stocks" : 342.000 dh ;
4. Du matériel informatique destiné au service "comptabilité" : 215.000 dh ;
5. Renouvellement du mobilier de bureau de l'administration : 225.600 dh ;
6. Du matériel industriel pour 75.300 dh ;
7. Un véhicule utilitaire destiné à la livraison des produits fabriqués : 840.000 dh .

1 - Calculer les proratas de déduction applicables en 2016 et 2017;

2 - Déterminer la TVA déductible sur les différentes immobilisations acquises durant l'exercice 2016;

3 - Quelles sont les régularisations qui s'imposent en 2017

Dossier 2 : IS (12 points)

"HAKAMA" est une SA au capital de 3.000.000 dh libéré à concurrence de 75% de son montant. Elle a réalisé au cours de l'exercice 2017, un bénéfice comptable avant IS de 922.642 dh et un chiffre d'affaires de 42.292.200 dh.

On vous soumet les informations comptables suivantes :

I - Parmi les charges comptabilisées on relève les éléments suivants :

1. Cotisations patronales de retraite versées à la CIMR	16.300
2. La rénovation et le remplacement du moteur d'un camion complètement amorti	85.200
3. Divers dons octroyés aux organismes suivants :	20.000
• Fédération marocaine des sports équestres	50.000
• Œuvres sociales de la commune urbaine	8.000
• Association des lauréats d'une école de commerce	
4. La taxe professionnelle au titre de l'exercice 2017 payée hors délai:	12.650
- montant de la taxe	1.012
- pénalité et majoration de retard	151.875
5. Intérêts des comptes courants d'associés calculés au taux de 7,5% ces intérêts ont été consentis pour rémunérer les avances des deux associés principaux :	
• Apport de l'associé 1 effectué le 1/4/2017	1.500.000
• Apport de l'associé 2 effectué le 1/7/2017	1.800.000
Le taux sur les Bons du trésor de l'exercice 2016 est de 3,25%.	
6. Dotation à une provision pour propre assureur	53.580
7. Une prime d'assurance vie contractée au profit de la société sur la tête du dirigeant	7.900
8. VNA d'un véhicule utilitaire cédé le 15/1/2017	12.500

II - Parmi les produits comptabilisés on relève les éléments suivants :

1. Reprises sur provisions forfaitaires de l'exercice 2016 pour créances douteuses	12.340
2. Des dégrèvements d'impôts portant sur l'IS de l'exercice 2014 : 33.320 et de la Taxe professionnelle de l'exercice 2015 : 1.940	
3. Le prix de cession du véhicule utilitaire précité	60.000

III- Informations complémentaires :

- Résultat fiscal de l'exercice 2016 : déficitaire pour un montant de 92.499. Ce déficit est dû aux amortissements;
- Cotisation minimale de l'exercice 2016 est de 224.220;
- La base de calcul de la cotisation minimale de l'exercice 2017 est de 46.234.000.

- 1 - Calculer le résultat fiscal au titre de l'exercice 2017 en fournissant d'une manière succincte les justifications fiscales nécessaires ;
- 2 - Déterminer l'impôt dû de l'exercice 2017 ;
- 3 - Procéder aux régularisations nécessaires



Université Abdelmalek Essaâdi
Ecole Nationale de Commerce et de Gestion
Adresse : B.P.1255 Tanger Principal - Maroc. Fax : 039 31-34-93
Tel : 05 39 31 34 87/ 88/ 89 Fax: 05 39 31-34-93
Site web : www.encgt.ma

EXAMEN DE FIN DE SEMESTRE
SEMESTRE DE PRINTEMPS
Session Normale Mai 2017

Épreuve : Fiscalité de l'entreprise I
Enseignant : M. ETTAHRI
Niveau : DENCG – 2^{ème} année – Semestre 4
Jour/Date : Lundi 15/05/2017 à 11 h 30 mn
Durée : 2h

Dossier 1 :

- 1 - Présenter et commenter les différentes régularisations en matière de TVA (2 points)
- 2 - Conditions de déductions fiscales de la rémunération des comptes courants d'associés (2 points)
- 3 - Signification et application du prorata de déduction (2 points)

Dossier 2 : (10 points)

La société FADEX est une SA au capital de 1.000.000 dh partiellement libéré. Elle a réalisé à partir de 2008 sa première opération d'exportation.

Au titre de l'exercice 2016, elle vous communique les informations suivantes et vous demande de :

- 1 – calculer son résultat fiscal au titre de l'exercice 2016 ;
- 2 – déterminer l'impôt dû de l'exercice 2016 ;
- 3 – procéder aux régularisations nécessaires.

Eléments	Montant
- Bénéfice comptable	662.200
- Déficit de l'exercice 2015 (dont 45.000 dh d'amortissements)	91.000
- Déficit de l'exercice 2014 (dont 37.000 dh d'amortissements)	69.000
Pour les produits :	
1. Chiffre d'affaires local (HT)	6.000.000
2. Chiffre d'affaires à l'étranger	4.000.000
3. Revenus de location des immeubles nus	225.000
4. produits de participation dans le capital d'une société marocaine	31.000
5. intérêts nets sur compte à terme	23.800
6. subvention d'exploitation reçue	155.000
Pour les charges :	
1. honoraires versés à un avocat (TTC)	22.000
2. jetons de présence distribués à part égale à six administrateurs dont deux n'exerce aucune fonction dans la société	84.000

3. majoration pour paiement tardif du troisième acompte	5.300
4. majorations pour renouvellement d'une traite	3.200
5. rémunération des comptes courants d'associés	52.000
6. prime annuelle d'assurance tout risque payé le 01/10/2016	31.000
7. droits de douane sur une machine importée	20.000
8. facture de missions et de réceptions (TTC)	13.700
9. avances sur commandes non encore livrées	25.000
10. acomptes provisionnels de l'IS	65.000
11. taxes sur véhicules appartenant à la société	15.000
12. amortissement d'une voiture mise à la disposition du dirigeant acquise pour 470.000 dh et amortie au taux de 25%	117.500
13. provision pour complément de l'IS	24.000
14. provision pour dépréciation des titres de participation calculée en fonction du cours de la société en bourse	16.300
15. redevance de crédit bail relative à une voiture de tourisme amortie sur une valeur de 500.000 dh au taux de 20%	80.000
16. don versé à une association de micro crédit	27.000

NB : Tous les montants sont exprimés hors taxe sauf indication contraire

Dossier 3 : (4 points)

La société FAYZA vous remet les informations suivantes pour lui établir la déclaration de la TVA au titre du mois d'avril 2016 :

Ventilation des encaissements

Opérations (HT)	Montant	Règlement
Ventes de marchandises	140.000	50% par CBNE et 50% à crédit
Ventes de produits finis	160.000	100% au comptant par CBNE.

Ventilation des décaissements

Opérations (HT)	Montant	Règlement
Acquisition d'une machine	85.000	50% par CBNE et 50% par traite de 30 jours
Achats de marchandises	68.000	70% par CBNE et 30% à crédit de 30 jours
Achats de matières premières	35.000	60% par CBNE et 40% à crédit de 30 jours
Facture de téléphone	12.500	Au comptant par CBNE
Frais de publicité	8.600	Au comptant contre espèces
Facture d'électricité	1.250	Au comptant contre espèces
Honoraires d'un avocat 10%	9.300	Au comptant par CBNE
Agios bancaires	2.500	Prélèvement bancaire

CBNE : chèque barré non endossable.

Sachant que le crédit de TVA pour le mois de mars 2016 est de 5.680 DH :

1. Calculer la TVA due du mois de mai selon le régime des encaissements.
2. Même question dans l'hypothèse de régime des débits.



Université Abdelmalek Essaâdi
Ecole Nationale de Commerce et de Gestion
Adresse : B.P.1255 Tanger Principal - Maroc. Fax: 039 31-34-93
Tel : 039 31 34 87 / 88 / 89 Fax: 039 31-34-93
Site web : www.enccg.ma

**EXAMENS DE LA SESSION DE PRINTEMPS
SESSION NORMALE -MAI/ JUIN 2015**

Epreuve : Fiscalité de l'entreprise 1
Enseignant : M. ETTAHRI
Niveau : 2ème Année - Semestre 4
Durée : 2 heures

Dossier 1 : (7 points)

Reproduisez le tableau suivant (obligatoirement) sur votre copie et indiquez le statut fiscal applicable aux personnes morales y figurant (cochez la ou les bonnes réponses) :

Personnes morales	IS obligatoire	IS par option	Exonérées de l'IS	Exclues de l'IS
Les sociétés en nom collectif				
Les sociétés à responsabilité limitée				
Les sociétés en commandite simple				
Les sociétés de fait				
Les sociétés d'assurances				
Les associations à but non lucratif				
Les sociétés en participation				
Les groupements d'intérêts économiques				

Dossier 2 :

La société TARGET est une SARL au capital de 300.000 DH entièrement libéré. Elle est spécialisée dans la commercialisation des produits pharmaceutiques..
Afin de déterminer son résultat fiscal au titre de l'exercice 2014, elle vous communique les informations suivantes :

Eléments	Montant
- Bénéfice comptable	660.000
- Déficit fiscal de l'exercice 2012 (10.000 DH d'amortissements)	30.000
- Déficit fiscal de l'exercice 2013 (10.000 DH d'amortissements)	45.000
- Cotisation minimale de l'exercice 2013	12.000
PRODUITS :	33.800.000
1. Chiffre d'affaires	130.000
2. Produits accessoires	26.000
3. Produits financiers (dont 12.000 DH de dividendes)	35.000
4. Produits non courants	

CHARGES :

1. Rémunération du dirigeant de la société	72.000
X2. Taxe professionnelle payée en espèces	6.300
3. Frais de réception organisée par la société	8.500
4. Intérêts d'emprunt	5.000
5. Frais de réparation d'un véhicule réglés en espèces	13.400
X7. Provision pour litige suite au licenciement du dirigeant de la société	2.750
8. Amendes pour infraction au code de la route	800
9. Dons octroyés aux œuvres sociales de la société	600
10. Amortissement de la voiture du dirigeant dont la valeur d'origine est de 120.000 DH TTC. Dotation = $120.000 \cdot 20\%$	5.000
11. Intérêts du compte courant du Dirigeant crédité de 400.000 DH, rémunéré au taux de 9%.	24.000
	36.000

Tous les montants sont exprimés HT sauf indication contraire. Le taux sur les bons du trésor à 6 mois de 2013 est de 7%

1. Calculer le résultat fiscal de l'exercice 2014 (6 points)
2. Calculer l'IS théorique et la C.M. pour l'exercice 2014 (2 points)
3. Déterminer l'IS dû au titre de l'exercice 2014 (2 points)
4. Procéder à la régularisation de l'IS (3 points)



Université Abdelmalek Essadi
 Ecole Nationale de Commerce et de Gestion
 Adresse : B.P. 1255 Tanger Principal - Maroc. Fax: 039 31 34 93
 Tel: 039 31 34 87 / 88 / 89 Fax: 039 31 34 93
 Site web : www.enscm.ma

**EXAMENS DE LA SESSION DE PRINTEMPS
 SESSION NORMALE - JUN 2014**

Epreuve : Fiscalité de l'entreprise 1
 Enseignant : M. ETTAHHI
 Niveau : 2ème Année - Semestre 4
 Durée : 2 heures

Dossier I : (12 points)

La société ALPHA, est une SA au capital de 2.000.000 DH libéré de 75%. Pour déterminer son impôt exigible au titre de l'exercice 2014, elle vous communique les informations suivantes :

Pour l'exercice 2012 :

- Résultat fiscal 257.100
- Cotisation minimale 32.160

Pour l'exercice 2013 :

- Résultat fiscal déficitaire 45.250 -
- Cotisation minimale 29.800

Pour l'exercice 2014 :

Éléments	Montant
Bénéfice comptable	280.600
Pour les produits :	
- Chiffre d'affaires	14.250.000 -
- Produits accessoires	127.400
- Subventions d'exploitation	120.600
- Produits financiers (dont 23.000 DH de dividendes)	63.000 -
- Produits de cession des immobilisations	76.000
Pour les charges :	
- Rémunération du dirigeant RAS	126.000 -
- Frais de remplacement du moteur d'un camion RAS	21.300
- Dons aux œuvres sociales du club sportif de la société	19.940
- Prime d'assurance vie au profit du personnel de l'entreprise	35.000 -
- Commissions versées à un agent de la bourse	5.730
- Provision pour congés payés	12.900
- Vente nette d'amortissement d'un véhicule cédé	14.800
- Amortissement d'un terrain à bâtir	10.450 (10.450)
- Intérêts du compte courant d'associés calculés au taux de 8% sur une avance de 800.000 DH. Le taux sur BT à 6 mois de 2013 est de 4,5%	64.000

X

1. Calculer l'IS dû au titre de l'exercice 2012
2. Déterminer l'IS dû au titre l'exercice 2013
3. Calculer le résultat fiscal de l'exercice 2014
4. Déterminer l'IS dû au titre de l'exercice 2014
5. Procéder à la régularisation de l'IS

Dossier 2 : (8 points)

La société BETA vous remet les informations suivantes pour lui établir la déclaration de la TVA au titre du mois de mai 2014 :

Opérations (HT)	Ventilation des encaissements		Règlement
	Montant		
Ventes de marchandises	140.000	50% par CBNE et 50% à crédit	
Ventes de produits finis	160.000	100% au comptant par CBNE.	

Opérations (HT)	Ventilation des décaissements		Règlement
	Montant		
Acquisition d'une machine	85.000	50% par CBNE et 50% par traite de 30 jours	
Achats de marchandises	68.000	70% par CBNE et 30% à crédit de jours	
Achats de matières premières	35.000	60% par CBNE et 40% à crédit de 30 jours	
Facture de téléphone	12.500	Au comptant par CBNE	
Frais de publicité 20%	8.600	Au comptant contre espèces -	
Facture d'électricité 14%	1.250	Au comptant contre espèces -	
Honoraires d'un avocat 10%	9.300	Au comptant par CBNE	
Agios bancaires	2.500	Prélèvement bancaire	

CBNE : chèque barré non endossable.

Sachant que le crédit de TVA pour le mois d'avril 2014 est de 5.680 DH :

1. Calculer la TVA due du mois de mai selon le régime des encaissements.
2. Même question dans l'hypothèse de régime des débits.

crédit de TVA



23515

X



EXAMEN DE FIN DE SEMESTRE
Session normale - Mal-juin 2013

Épreuve : Fiscalité I
Enseignant : M. ETTAHRI Younes
Niveau : Semestre 4 (2^{ème} année)
Durée : 2 h

Dossier 1 : (12 points)

L'entreprise « BUROMAT S.A. » spécialisée dans la commercialisation du mobilier matériel de bureau, a été constituée en 2002 au capital de 600.000 Dhs.

Initialement orientée vers le marché national, elle a procédé, en 2009, à l'élargissement de son marché, en exportant vers les pays du Maghreb. Ce nouveau marché s'avère porteur, il a représenté 45% de son chiffre d'affaires en 2012, contre 30% en 2011. Pour faire face à l'évolution de son activité, la société a procédé à l'augmentation de son capital de 400.000 Dhs libéré à hauteur de 50% dès la souscription et les 50% restants ont été libérés intégralement le 31-03-12.

Etant le responsable fiscal de l'entreprise, on vous demande de procéder au calcul et à la liquidation de son I.S. tout en adoptant les options les plus favorables pour l'entreprise. Pour ce faire le comptable vous communique les informations suivantes :

I - PARMIS LES CHARGES COMPTABILISEES ON TROUVE :

1. Règlement le 13/04/12 en espèces d'une facture de 80.000 dhs d'emballages récupérables identifiables.
2. Règlement d'une facture d'achat de 130.000 Dhs concernant des marchandises non encore reçues.
3. Le prix de rachat le 15/07/12 d'un micro-ordinateur utilisé en crédit-bail depuis le 01/01/11, pour un montant de 7.850 Dhs.
4. Versement le 01/10/12 d'un chèque de 12.000 Dhs pour six mois de loyer, dont 3 à titre de garantie.
5. Une prime d'assurance vie contractée au profit de la société sur la tête de son directeur commercial, 500 Dhs par mois.
6. Une provision pour créances douteuses calculée forfaitairement au taux de 5% du chiffre d'affaires réalisé en 2012.
7. Provision de 100.000 Dhs pour acquisition de logements affectés aux salariés de la société.
8. Les charges financières :

Les avances en comptes courants des associés ont été rémunérées au taux de 10%.

	Solde initial	Retrait	Versement	Date
Ass 1	100.000	--	--	01/01/12
		--	250.000	01/04/12
		300.000	--	01/10/12
Ass 2	230.000	--	--	01/01/12
		--	250.000	01/04/12
		--	300.000	01/07/12

Ass 3	150.000	-- 350.000	200.000 --	01/01/12 01/10/12
-------	---------	---------------	---------------	----------------------

II - PARMIS LES PRODUITS COMPTABILISES ON TROUVE :

1. Une facture de 240.000 Dhs a été encaissée, elle concerne une vente de marchandises non encore livrées.
2. Encaissement des intérêts nets de taxe, 64.000 Dhs pour lesquels l'entreprise a décliné son identité.
3. Après le décès du directeur commercial le 25/11/12, l'entreprise a encaissé une police d'assurance vie 120.000 Dhs. Le contrat d'assurance datait de mars 2009.
4. Produits de cession des immobilisations :

	Acquisition		Cession	
	Prix	Date	Prix	Date
Voiture de service	240.000	20/04/09	140.000	15/09/12
Titres de participation	110.000	30/03/10	130.000	10/10/12
Bureaux	80.000	06/07/07	20.000	04/12/12

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- En 2011 l'entreprise avait réalisé un déficit fiscal de 85.000 Dhs avec un chiffre d'affaires de 2.150.000 Dhs.
- En 2012 l'entreprise a réalisé un bénéfice comptable de 356.500 Dhs avec un chiffre d'affaires de 2.800.000 Dhs.
- Le taux d'adjudication des bons du trésor à six mois de 2011 est de 3,5%.

Dossier 2 : (8 points)

Mr BRAHIM est inscrit à l'impôt des patentes en tant que commerçant de gros. Son chiffre d'affaires pour l'année N est composé des éléments suivants (HT) :

- Ventes de marchandises taxables : 31.250.000 DH ;
- Ventes de produits de première nécessité : 13.720.000 DH ;
- Ventes à l'export : 7.950.000 DH ;

En mars N+1, il a réalisé les opérations suivantes (HT) :

- CA taxable : 2.230.000 DH ;
- CA à l'export : 1.230.000 DH.

En février N+1, il a réalisé les opérations suivantes :

- Achats de marchandises : 2.100.000 DH ;
- Achats des matières de première nécessité : 250.000 DH ;
- Achats de produits destinés à l'export : 800.000 DH ;
- Redevances de crédit bail sur voiture de livraison : 15.000 DH ;

Facture d'eau : 3.500 DH ;

Carburant pour le chauffage du magasin : 1.200 DH ;

Frais de publicité : 12.000 DH ;

Fournitures de bureau : 3.500 DH.

1. calculer le prorata applicable en N+1 ;

2. déterminer le montant de TVA selon le régime de l'encaissement.

NB : tous les règlements sont effectués par chèques barrés non endossables.



Université Abdelmalek Essaâdi
Ecole Nationale de Commerce et de Gestion

National School of Management

Tél : 039-31-34-87/88/89, Fax : 039-31-34-93, Adresse: B.P 1255 Tanger-Maroc
E-Mail : encgt@iam.net.ma www.encgt.ma

Examen du 2^{ème} Semestre
(Session de rattrapage)
Juillet 2012

Matière : Fiscalité de l'Entreprise I
Durée : 1 h 30 mn
Enseignant : M. ETTAHRI
Niveau : 2^{ème} année (Semestre 4)

L'entreprise « MATRIX » est une société installée à Casablanca depuis 1999. Son activité principale est la commercialisation localement et à l'export des composants électroniques. Elle réalise aussi des recherches et des études pour son compte et celui de ses filiales. En plus de son activité principale, l'entreprise possède des appartements qu'elle donne en location à l'état nu.

MATRIX est assujettie au taux normal selon le régime du droit commun.
Au titre de l'exercice 2010, l'entreprise vous communique les informations suivantes :

Produits tirés du CPC	
	Année 2010
Ventes locales	
Ventes à l'export	10.000.000
Redevances sur brevets concédés à des entreprises marocaines	24.200.000
X Cession d'immobilisations	4.000.000
Ventes de déchets provenant de la production	180.000
Location d'appartements nus	407.200
X Indemnité d'assurance perçue	1.930.360
X Dividendes perçus auprès des filiales	25.000
Quote-part de la subvention d'investissement reçue	200.000
	800.000

Durant les deux premiers mois de l'exercice 2011, l'entreprise a effectué les opérations suivantes :

Produits réalisés en DH HT	Janvier	Février
Ventes locales	800.000	900.000
Ventes à l'export	1.800.000	2.200.000
Total	2.600.000	3.100.000

Les dépenses ont été les suivantes :

En Janvier 2011 :

- 2/01/11 achat des matières premières pour 900.000 DH HT

3 - la société est redevable au 31/12/2011, de dettes libellées en USD pour un montant 100.000 USD et comptabilisées au cours de 9,50 DH. Le cours est de 9,20 DH au 31/12/2011 ;

4 - dans le poste « charges financières » figurent des intérêts versés à un actionnaire titulaire d'avances en compte courant et dont le montant comptabilisé est de :
 $3.000.000 * 15\% = 450.000$

A noter que le taux d'intérêt maximal fixé pour la rémunération des comptes courants d'associés pour l'année 2011 est fixé à 2,85% ;

5 - parmi les charges de la société figurent :

a - un don de 100.000 DH, octroyé aux Habous publics ;

b - des dons octroyés aux œuvres sociales de la société dont le montant de 70.000 DH, a été en espèces ;

c - une amende de 25.000 DH pour infraction à la réglementation des prix ;

d - des pénalités de retard relatives à la TVA de 2.500 DH ;

e - des achats de services payés en espèces sur la base d'une facture totalisant 55.000 DH ;

f - des factures de cadeaux publicitaires pour une valeur d'article unitaire égale à 1.800 DH ; le total faisant 18.000 DH ;

g - des frais de déplacement effectués par un salarié de 4.700 DH comptabilisés mais non encore réglés au salarié ;

h - la société a pris en location, à compter du 1^{er} janvier 2011, un hangar situé à proximité de ses locaux d'exploitation. Le loyer payable chaque premier jour du mois s'élève à 1.200 DH. Un loyer de 3 mois a été également versé. C'est donc un total de 18.000 DH qui a été porté au débit du compte de locations ;

i - cotisation à une organisation professionnelle pour un montant de 4.000 DH ;

j - insertions publicitaires pour un montant de 2.700 DH ;

6 - parmi les dotations aux amortissements, on trouve une dotation de 24.000 DH, correspondant à l'amortissement d'une machine outil, acquise le 30/04/2011 au prix de 80.000 DH et amortie selon système dégressif, sur une période de 10 ans ;

7 - d'après l'expérience des années précédentes, 5% des créances clients restent impayées. La société a comptabilisé la provision correspondante, soit 28.500 DH ;

8 - au cours de l'année 2011, la société a cédé un camion de 1.000.000 DH. Cet engin avait les caractéristiques suivantes :

prix d'achat 1.200.000 DH

date d'acquisition 30/09/2007

date de cession 31/03/2011

durée d'amortissement 5 ans

mode d'amortissement linéaire

9 - l'état des déficits cumulés par la société se présente comme suit :

Années	Déficit sur amorti	Déficit sur exploita	Déficit total
2007	40.000	30.000	70.000
2006	70.000	60.000	130.000
2005	0	0	0
2004	20.000	0	20.000
2003	40.000	0	40.000
TOTAL	170.000	90.000	260.000

DETERMINEZ LE RESULTAT FISCAL AU TITRE DE L'EXERCICE 2011 ET CALCULEZ L'IMPÔT SUR LES SOCIETES CORRESPONDANT, EN FOURNISSANT TOUTES LES EXPLICATIONS NECESSAIRES CONCERNANT LES RETRAITEMENTS EFFECTUES.



**EXAMENS DE LA SESSION DE PRINTEMPS
 SESSION NORMALE - MAI 2011**

Epreuve : **Fiscalité de l'entreprise 1**
 Enseignant : **M. ETTAHRI**
 Niveau : **2ème Année - Semestre 4**
 Durée : **2 heures**

Dossier 1 : (8 points)

1 - Une construction réalisée sur une parcelle de terrain d'une superficie de 115 m², constituée d'un rez-de-chaussée et de deux étages et édifiée en vue de l'habitation principale, est-elle une opération soumise à la TVA ? Donner les explications fiscales nécessaires.

2 - Que signifie le prorata de déduction en matière de TVA ? Et dans quel cas l'entreprise doit-il le calculer ?

3 - Rédiger une note de synthèse expliquant d'une manière exhaustive les modalités de liquidation de l'IS.

Dossier 2 : (12 points)

L'entreprise « ALAMA » est une société installée à Casablanca depuis 2002. Son activité principale est la commercialisation localement et à l'export des composants électroniques. Elle réalise aussi des recherches et des études pour son compte et celui de ses filiales.

En plus de son activité principale, l'entreprise possède des appartements qu'elle donne en location à l'état nu.

ALAMA est assujettie à la TVA au taux normal selon le régime du droit commun.

Au titre de l'exercice 2009, l'entreprise vous communique les informations suivantes :

Produits tirés du CPC	Année 2009
Ventes locales	10.000.000
Ventes à l'export	24.200.000
Redevances sur brevets concédés à des entreprises marocaines	4.000.000
Cession d'immobilisations	180.000
Ventes de déchets provenant de la production	407.200
Location d'appartements nus	1.930.360
Indemnité d'assurance perçue	25.000
Dividendes perçus auprès des filiales	200.000
Quote-part de la subvention d'investissement reçue	800.000

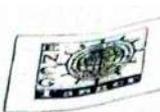
Durant les deux premiers mois de l'exercice 2010, l'entreprise a effectué les opérations suivantes :

Produits réalisés en DH (HT)	Mois de Janvier	Mois de Février
Ventes locales	800.000	900.000
Ventes à l'export	1.800.000	2.200.000
Total	2.600.000	3.100.000

Les dépenses ont été les suivantes :

En Janvier 2010 :

- 2 /01 achat des matières premières pour 900.000 DH HT
- 5/01 achat des matières consommables pour 300.000 DH HT



**EXAMENS DE LA SESSION DE PRINTEMPS
SESSION DE RATTRAPAGE - JUIN 2011**

Epreuve : Fiscalité de l'entreprise 1.
Enseignant : M. ETTAHRI
Niveau : 2ème Année - Semestre 4
Durée : 1 h 30 mn

Dossier 1 : (4 points)

Une entreprise acquiert en N un bien immobilisable grevé d'une TVA d'un montant de 10.000 DH.
Le pourcentage de déduction de la TVA de l'année N calculé d'après les recettes de N-1 est de 69%.
Les pourcentages de déduction réalisés au cours des années suivantes se présentent comme suit :

- 63% en N+1
- 86% en N+2
- 72% en N+3

Procéder aux différentes régularisations nécessaires suite à la variation du prorata de déduction de la TVA.

Dossier 2 : (8 points)

Monsieur Ahmed a édifié dans un quartier populaire un immeuble d'un seul étage qu'il a affecté à son habitation personnelle. La superficie totale couverte s'élève à 220 mètres carrés répartie comme suit :
rue de chaussée : 100 mètres carrés et premier étage : 120 mètres carrés.
Le détail des frais de construction se présente comme suit :

Rubrique	Montant HT	Montant TVA
- Terrain :	100.000 DH	-
- Coût des études :	25.000 DH	5.000
- Coût des travaux de constructions :	250.000 DH	35.000
- Coût de la main d'œuvre :	95.000 DH	
- Coût des fournitures :	125.000 DH	25.000
Total	595.000 DH	65.000 DH

Le permis d'habiter de l'immeuble a été obtenu le 30 juin 20N. Mr Ahmed a occupé à titre d'habitation principale les deux niveaux durant une année. En juin 20N +1, il a loué le premier étage.

Mr Ahmed s'interroge sur le régime applicable à sa situation.

Dossier 3 : (8 points)

La société MCM est une société anonyme créée en 2004. Afin de déterminer le montant de l'impôt dû au titre de l'exercice 2010, le service comptable de l'entreprise vous communique les données suivantes :

1 - parmi les produits, on relève les soldes suivants :

▪ Ventes de l'exercice	35.850.500
▪ Ventes et produits accessoires	218.700
▪ Subvention d'exploitation	355.200
▪ Produits de cession des immobilisations	550.800
▪ Produits financiers *	235.300

(* dont dividendes et autres produits de participation reçus 45.300)

2 - le CPC arrêté « provisoirement » au 31/12/10, dégage un résultat avant impôt bénéficiaire de 780.540

3 - l'analyse fiscale du CPC a permis de dégager les éléments suivants :

▪ Les charges non déductibles s'élèvent à	472.720
▪ Les produits non imposables sont de	105.960

(y compris les dividendes et les autres produits de participation)

4 - données de l'exercice 2009 :

Résultat fiscal net	465.340
Base de la Cotisation minimale	52.645.200

5 - données de l'exercice 2008 :

Impôt sur les sociétés	238.750
Cotisation minimale	188.430

1 - Déterminer l'impôt exigible au titre de l'exercice 2010, compte tenu des données relatives aux exercices 2008 et 2009;

2 - Préciser ses modalités de paiement et déterminer les acomptes à payer courant 2010.

quel est le montant de TVA susceptible

Dossier 2

La Société Industrielle de Tanger « SIT », société anonyme au capital de 1.000.000 DH entièrement libéré, est spécialisée dans la fabrication du câblage pour l'industrie automobile. Créée en 2000, elle écoule sa production uniquement sur le marché Marocain.

En 2006, l'entreprise a décroché un contrat à l'export au profit d'un grand constructeur français.

Au titre de l'année 2008, le résultat fiscal déterminé par les soins du service comptable s'élevait à 276.850 DH.

Pour la même année, le service comptable vous communique la structure des produits de l'entreprise :

- CA local : 4.850.000 DH
- CA à l'export : 5.670.000 DH
- Location meublée d'une villa appartenant à l'entreprise : 192.000 DH
- Produits/de participation dans une autre entreprise : 108.600 DH
- Plus value nette sur cessions de plusieurs machines de production : 375.000 DH
- Subvention d'exploitation reçue : 105.000 DH

Travail à faire :

Calculer, en fournissant toutes les explications nécessaires, le montant de l'impôt dû au titre de l'exercice 2008.

- IS théorique
- Prorataif = $IS \text{ théorique} \times \frac{\sum PC \text{ (sauf Plus value)}}{\sum PC}$
- Exonératif = $IS \text{ (Pror)} \times \frac{CH \text{ (sauf Plus value)}}{\sum PC}$
- IS dû = $IS \text{ théorique} - \text{Exonératif}$
- CH (Brut)
- CH (nette) = $(CH \text{ (Brut)} - \text{Produit imposable}) \times \text{Produit exonéré}$

Dossier 1 : (6 points)

L'entreprise CASA CARTON a construit pour elle-même un hangar en faisant appel à la fois à plusieurs corps de métiers ainsi qu'à ses propres ateliers. Le détail des opérations afférentes à cette construction se présente comme suit :

- Les coûts externes se présentent comme suit :

Nature du coût	Montant HT	Montant TVA
- Travaux de construction	300.000,00	42.000,00
- Coût des fournitures	410.000,00	82.000,00
- Main d'œuvre	90.000,00	-
Total	800.000,00	124.000,00

- Les coûts internes sont comme suit :

Nature du coût	Montant HT	Montant TVA
- Frais de personnel	150.000,00	-
- Quote-part des frais généraux	85.000,00	-
- Quote-part énergie	65.000,00	4.550,00
Total	300.000,00	4.550,00

Le hangar a été achevé le 30 novembre 2008 et il a été utilisé à compter du 15 décembre de la même année.

L'entreprise s'interroge sur les modalités de taxation de cette livraison à soi-même.

Dossier 2 : (6 points)

L'entreprise MAT a réalisé en juin 2008 des cessions de biens immobilisés présentant les caractéristiques qui suivent. Elle s'interroge sur le régime de la régularisation de la TVA afférente aux biens en question.

Les caractéristiques des biens visés ci-dessus se présentent comme suit :

Nature du bien	Date d'acquisition	Montant de la TVA déduite	Date de cession
- Matériel de transport (Camion)	05/12/2006	70.000 DH	15/06/2008
- Machine outil	06/09/2005	Exonération pour 160.000 DH	30/06/2008

NB : Il est supposé par mesure de simplification que le prorata de déduction est égal à 100%.

	Montant HT	Montant TVA
Matérielle	170.000 DH	
Leçons	25.000 DH	5.000
Années études	250.000 DH	50.000
Coût des travaux de constructions	95.000 DH	
Coût de la main d'œuvre		25.000
Coût des fournitures	125.000 DH	25.000
Total	595.000 DH	65.000 DH

Le permis d'habiter de l'immeuble a été obtenu le 30 juin 20N. Mr Ahmed a occupé à titre d'habitation principale les deux niveaux durant une année. En juin 20N+1, il a loué le premier étage.

Mr Ahmed s'interroge sur le régime applicable à sa situation.

Dossier 3 : (8 points)

Le PDG de la S.A. OMEGA, créée le 01.01.07, au capital de DHS 1.000.000,- entièrement libéré, fait appel à vous pour :

1. Calculer le résultat fiscal au titre de l'année 2009.
2. Calculer le montant de la cotisation minimale.
3. Calculer le montant de l'impôt sur les sociétés dû et ses modalités de paiement ainsi que celles de la cotisation minimale.

Le CPC de la société vous est fourni en Annexe I.

Après vérification des différents comptes de la société, vous avez relevé les informations suivantes :

- a. Achats :
 - Dans les achats figurent des avances de DHS 400.000,-
 - Les marchandises facturées et non reçues s'élèvent à DHS 500.000,- et celles reçues et non facturées s'élèvent à DHS 600.000,-
- b. Autres charges externes :
 - Assurances véhicules attribuées aux dirigeants de la société DHS 20.000,-
 - Echange standard d'un moteur de camion entièrement amorti DHS 50.000,-
 - Cotisation à un groupement professionnel DHS 3.000,-
 - Droits de chasse payés DHS 50.000,-
 - Achat d'un poste à souder DHS 800,- et d'une perceuse DHS 3.000,-
 - Dons octroyés à des organismes agréés DHS 200.000,-
 - 10 000 cadeaux publicitaires d'un montant de DHS 150,- chacun.
 - Les assurances sur la vie contractées au profit du personnel s'élèvent à DHS 20.000,- ; et celles contractées au profit de la société s'élèvent à DHS 60.000,-
- c. Impôts et taxes :
 - Les majorations de retard pour paiement tardif de l'IS s'élèvent à DHS 80.000,- ; pour la TVA, elles s'élèvent à DHS 30.000,- ; pour la patente, elles sont de DHS 20.000,- et pour la cotisation minimale, elles sont de DHS 10.000,-
 - Les majorations pour insuffisance de déclarations s'élèvent à DHS 10.000,- pour l'IS et DHS 20.000,- au titre de la patente.
- d. Charges de personnel :

Le comptable n'a pas comptabilisé les charges sociales dues à la CNSS. Le montant des rémunérations est de DHS 7.000.000,- ; celui des rémunérations plafonnées s'élève à DHS 5.000.000,-